

LES NOUVELLES PIÈCES DU ROI PHILIPPE

EXCLUSIF!



Foto © Jaspix

- 2 Avant-propos
D'Arenberg à Zanzibar
- 3 Emissions étrangères:
 - Set FDC France 2014
 - Le 50^e anniversaire de l'assassinat de Kennedy
- 4 Les nouvelles pièces
de 10 € et de 50 €
pour Adolphe Sax
- 6 Le set du couronnement
du Roi Philippe avec les
nouveaux euros.



- 8 Nouvelles pièces de 2 €:
Monaco, Italie et Pays-Bas
- 9 Série de médailles
« Les 200 ans du
Royaume des Pays-Bas »
- 10 Deux pays rejoignent
la zone euro: la Lettonie
et Andorre
- 12 Série de médailles du
folklore belge: Les Nutons
et le Cheval Bayard

Cher ami numismate,

Depuis l'aube des civilisations, souverains, empereurs et rois figurent sur les pièces de monnaie. Et il en est bien sûr de même chez nous. Nous perpétons donc cette belle tradition numismatique par l'émission de huit nouvelles pièces en euro en l'honneur du Roi Philippe, notre souverain depuis juillet dernier.

Le set FDC de 2014 que vous pouvez découvrir en pages centrales est une réelle exclusivité. En effet, cet ensemble est non seulement le premier à être frappé à l'effigie de notre nouveau roi, mais comporte aussi plusieurs dénominations qui ne seront jamais mises en circulation. Inutile donc de chercher ailleurs les pièces de 10 et 20 cents et de 1 et 2 euros au millésime 2014 !

En 2014, nous fêtons également le 200^e anniversaire de la naissance d'Adolphe Sax, belge mondialement célèbre pour avoir inventé le saxophone. A cette occasion, nous vous proposons des pièces commémoratives en or et en argent.

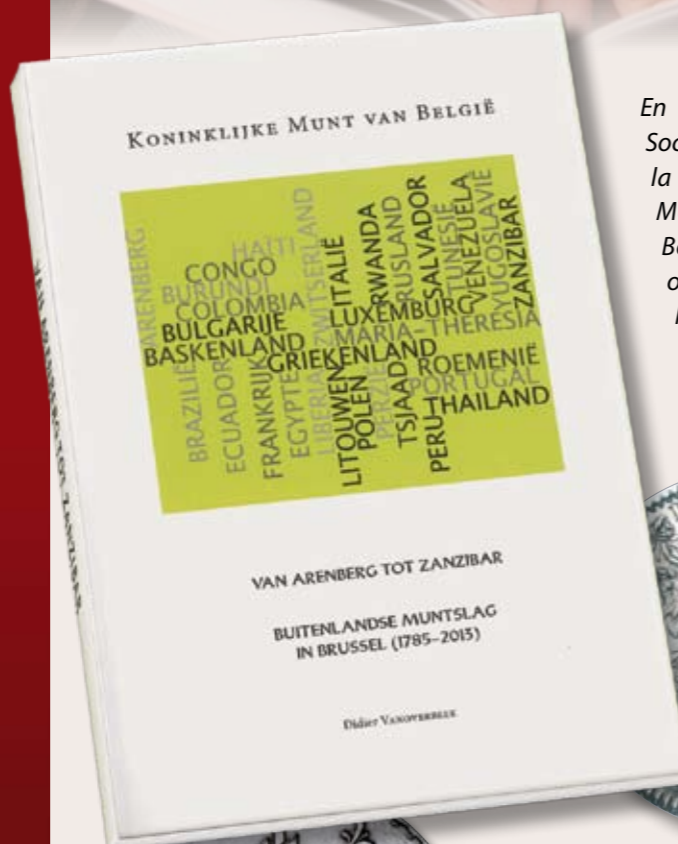
Mais Sax n'est pas le seul à donner le ton de ce Monnaie Info. En effet, ce n° 61 regorge de découvertes : nouvelles émissions belges, sélection de pièces étrangères, belles médailles thématiques... N'oubliez pas de les commander à temps!

Excellente lecture. Cordialement,


Bernard Gillard
Commissaire des Monnaies a.i.

D'Arenberg à Zanzibar

FRAPPE DE MONNAIE POUR
L'ÉTRANGER À BRUXELLES
(1785-2013)



En collaboration avec la Société Européenne pour la Numismatique, la Monnaie Royale de Belgique publie un ouvrage qui met en lumière un aspect méconnu de l'histoire de notre maison des monnaies nationale.



En effet, après avoir dressé l'inventaire des pièces nationales, des pièces coloniales et des divers autres moyens de paiements légaux dans les deux tomes de l'Encyclopédie du Franc Belge, Didier Vanoverbeek nous plonge maintenant dans l'histoire de la frappe de monnaies étrangères à Bruxelles de 1785 à nos jours.

Ce nouveau livre donne un aperçu clair et complet sur la frappe de pièces de plus de **30 pays**, fabriquées en nos ateliers. A travers 240 pages, vous y découvrirez de nombreuses photos de pièces ainsi que plusieurs tableaux explicatifs. Voilà un ouvrage de référence pour qui s'intéresse à l'histoire numismatique belge.

PRIX > € 20,- (UNIQUEMENT DISPONIBLE EN NÉERLANDAIS)

Comme à notre habitude, nous vous proposons plusieurs pièces étrangères que nous jugeons intéressantes pour les collectionneurs belges. Il s'agit ici du tout nouveau set français composé des pièces de 2014, ainsi que d'un set commémoratif de deux pièces à l'effigie de John Fitzgerald Kennedy, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'assassinat de ce président si populaire.

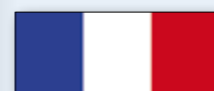
USA : L'ASSASSINAT DE JFK, 50 ANS APRÈS

Il n'y a sans aucun doute que très peu de gens dont les initiales sont aussi célèbres que celles de **John Fitzgerald Kennedy**, président des Etats-Unis de 1960 à 1963. Lorsqu'il fut assassiné à Dallas le 22 novembre 1963, personne ne pouvait alors mesurer l'impact de pareil événement. Après plus de 50 ans, la popularité de Kennedy ne s'est jamais démentie et sa vie est devenue un véritable mythe. Son assassinat et les circonstances de celui-ci restent empreints de mystère. Encore aujourd'hui, des faits avérés ou non donnent régulièrement un nouvel éclairage à cet événement.

Cet ensemble, qui constitue un très bel hommage au 35^e président des Etats-Unis, comprend un **authentique demi-dollar d'argent de 1964** et une **version colorée en maillechort** datée de 2013. Ces deux pièces sont vendues dans un luxueux étui et accompagnées d'un certificat.

PRIX > € 42,95* POUR LE SET COMPLET

FRANCE : SET FDC 2014



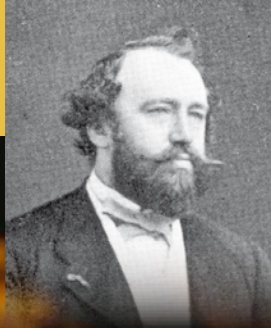
Pour la toute première fois, nous vous proposons le set annuel officiel de nos voisins français. Celui-ci est élégamment présenté dans un emballage sobre qui met parfaitement en valeur les huit pièces du millésime 2014.

PRIX > € 37,-



Nouveau!





Un merveilleux hommage au père du Saxophone!

Depuis 2004, quelques pays européens émettent des pièces commémoratives en euro ayant des caractéristiques communes telles que le thème et la présence d'un emblème semblable. Cette initiative existe depuis 10 ans déjà et les thèmes sont toujours choisis de commun accord. Ceux-ci doivent autant que possible mettre en lumière l'identité européenne ainsi que le riche patrimoine culturel de l'Europe. Après les inventeurs, les explorateurs, les écrivains, les peintres et l'architecture, l'année 2014 est consacrée aux compositeurs.

En effet, l'Europe est riche de compositeurs célèbres et la Belgique n'est sûrement pas en reste ! Or, cette année correspond au 200^e anniversaire de la naissance d'Adolphe Sax, mondialement célèbre pour l'invention du saxophone auquel il a donné son nom. Voilà pourquoi il était bien normal de le mettre à l'honneur par l'émission d'une pièce commémorative.

ADOLPHE SAX, PÈRE DU SAXOPHONE

Antoine-Joseph (Adolphe) Sax est né à Dinant le 6 novembre 1814. Un an après la naissance d'Adolphe, son père Charles Joseph Sax s'installe à Bruxelles où il devient très vite l'un des plus fameux facteurs d'instruments à vent.

Le jeune Adolphe Sax apprend le métier avec son père tout en suivant aussi des cours de flûte et de clarinette. Il décide assez rapidement de faire évoluer ces deux instruments et, en juin 1838, il dépose un premier brevet pour une clarinette basse améliorée. Lors de l'Exposition de l'Industrie Belge en 1841, il présente son premier saxophone (qu'il nommera ainsi plus tard). Pour ne pas dévoiler prématurément l'instrument, Sax décide d'en jouer... caché derrière un rideau !

En juillet 1843, Sax quitte Bruxelles et s'installe à Paris, où il sera soutenu par Hector Berlioz qui utilisera le saxophone dans ses compositions. D'autres compositeurs comme Verdi ou Meyerbeer suivront l'exemple de Berlioz, contribuant ainsi à la célébrité du jeune inventeur belge. C'est à cette période que Sax invente également d'autres instruments comme le cor de Sax (ou



La petite étoile européenne qui apparaît sur les pièces en euro atteste de l'originalité numismatique et de la qualité incomparable de la frappe.



CARACTÉRISTIQUES	ARGENT	OR
Valeur nominale :	10 EURO	50 EURO
Frappe :	belle-épreuve	belle-épreuve
Titre :	Ag 925	Au 999
Poids :	18,75 g	6,22 g
Diamètre :	33 mm	21 mm
Design :	Elles Kloosterman	Luc Luycx
Tirage :	15.000	1.000
Emballage :	écrin	écrin
Prix unitaire :	42,00 €* 	300,00 €*

saxhorn), le tuba wagnérien et le trombone de Sax. Mais c'est bien sûr le saxophone qui le rendra mondialement célèbre. Au vingtième siècle, de fameux musiciens de jazz comme Sidney Bechet se tournent vers le saxophone et cet instrument conquiert ainsi l'Amérique. Grâce au jazz, l'invention d'un belge rencontre donc un succès planétaire !

Mais la vie d'Adolphe Sax est loin d'être rose. Après un premier échec en 1848, la mort de sept de ses enfants et avoir souffert d'un cancer, Sax voit son entreprise tomber définitivement en faillite en 1870. Sa collection complète d'instruments doit même être mise en vente publique. De plus, comme nombre de ses brevets sont périmés, sa seule source de revenus vient de sa fonction de directeur musical de l'opéra de Paris. Il meurt à Paris le 4 février 1894.



Vue sur les ateliers d'Adolphe Sax dans la rue Neuve-Saint-Georges

LES NOUVELLES PIÈCES COMMÉMORATIVES

Pour la première fois depuis que la Belgique participe à ce prestigieux programme européen, les deux pièces présentent un avers différent.

La pièce en argent de 10 euros porte un portrait du jeune Adolphe Sax tel qu'il apparaissait sur les billets de 200 francs émis par la Banque Nationale de Belgique dans les années nonante. S'y ajoute une vue typique de Dinant, avec la collégiale Notre-Dame, les rochers et la citadelle.

L'avers de cette 10 euros a été gravé par le médailleur néerlandais *Elles Kloosterman*. Sur l'avers de la pièce d'or de 50 euros, nous retrouvons par contre un portrait de Sax bien plus âgé, semblable à celui réalisé par son ami Edouard Millet de Marcilly. A côté du portrait, notre graveur *Luc Luycx* a représenté un saxophone.

Le revers reprend la carte et les douze étoiles de l'Union Européenne, le nom du pays dans les trois langues nationales ainsi que la valeur nominale. On trouve sur l'avers l'emblème du programme 'Europe', caractéristique des émissions communes. Ce logo a été créé par le graveur de la Monnaie Finlandaise, *Hannu Veijalainen*.

(Nos remerciements à Malou Haine, Musée des Instruments de Musique, Bruxelles)



Statue d'Adolphe Sax à Dinant

Un nouveau roi, une nouvelle monnaie

« Le Roi a le droit de frapper monnaie, en exécution de la loi ». Tel est l'article 112 de la Constitution Belge. Mais c'est bien sûr depuis l'antiquité que tous les souverains du monde usent de ce droit de figurer sur les pièces.



TIRAGE STRICTEMENT LIMITÉ
83.000 SETS
PRIX UNITAIRE
€ 24

A une époque où l'on ne parlait pas encore de médias de masse, et surtout avant l'invention de l'imprimerie, les sujets du roi ne connaissaient souvent de lui que le portrait repris sur les pièces de monnaie. Il n'est donc pas étonnant que l'image du souverain représente toujours la caractéristique visuelle maîtresse des pièces de circulation et cela dans quasi toutes les monarchies du globe !

Par ce droit qu'ils avaient jadis de battre monnaie, les rois s'enrichissaient. Mais cela a aujourd'hui bien changé. L'émission de pièces est désormais régie par le législateur et l'intérêt monétaire des pièces a diminué en raison de l'avènement des billets de banque ainsi que des moyens de paiement électroniques.

Le rôle du souverain lors de l'émission de pièces ne doit cependant pas être minimisé. Il signe encore toutes les décisions d'émission et son portrait apparaît toujours sur les pièces. Il a d'ailleurs le dernier mot quant au dessin qui y figurera.

Le 4 février dernier, le Roi Philippe effectuait ainsi une visite importante à la Monnaie Royale de Belgique. En effet, notre souverain a lui-même mis en route les presses qui allaient frapper les nouvelles pièces à son effigie.

L'émission de pièces se règle encore au niveau national, mais, depuis l'introduction de l'euro, s'y est ajoutée une dimension européenne. Car toutes les pièces belges sont bien entendu un moyen de paiement légal dans les autres états de la zone euro. La Banque Centrale Européenne détermine donc la quantité qui peut être émise chaque année.

◆ ATTENTION ◆
Ce set contient également toutes les dénominations qui ne sont pas destinées à la circulation.



Les pièces en euro à l'effigie du Roi Albert II resteront dès lors en circulation avec les nouvelles pièces durant plusieurs années encore. De plus, toutes les dénominations des pièces avec le portrait du Roi Philippe ne seront pas monétisées immédiatement. Le nouveau set du couronnement présenté ici est à ce titre particulièrement important si vous souhaitez obtenir directement les huit dénominations.

LE NOUVEAU SET DU COURONNEMENT...

Grâce au set FDC de 2014, vous disposez en effet des **toutes premières pièces à l'effigie de Philippe I^{er}**, septième Roi des Belges. Son superbe portrait de profil qui ornera désormais les euros belges a été réalisé par Luc Luyckx, créateur de la face commune des pièces en euro. Le Roi a choisi ce portrait parmi trois projets que lui avait soumis la Monnaie Royale.

Cet ensemble de huit pièces est incontestablement un véritable objet de collection dont la valeur ne pourra que croître au fil des ans. Une **médaille commémorative** illustrée d'un joli portrait du nouveau couple royal confère à cette émission un caractère plus exclusif encore. L'avvers de cette médaille couleur or, présentée au centre du set, est donc à l'effigie de nos souverains tandis que le revers reprend les armoiries du Roi des Belges et celles de la famille d'Udekem d'Acoz.

Depuis leur mariage le 4 décembre 1999, Philippe et Mathilde forment un couple heureux qui a pu trouver un bel équilibre entre vie de famille et vie publique. C'est cette charmante harmonie que la Monnaie Royale de Belgique a donc cherché à reproduire à travers le premier set de pièces dédié à notre nouveau roi.



Exclusif!

Nouveau!



UNE OFFRE À NE PAS MANQUER!



Dernière série de pièces commémoratives de 2013

Nous vous proposons cette fois les dernières pièces d'une moisson particulièrement riche. C'est ainsi que, pour la première fois, cette série comporte notamment une pièce de 2 € de la Principauté de Monaco. Toutes ces pièces sont des exemplaires hors circulation et emballés individuellement dans une pochette en plastique.

► MONACO

Le 28 mai 1993, l'un des plus petits états au monde, Monaco, devient le **183^e pays membre des Nations Unies**. Les Monégasques fêtent le vingtième anniversaire de cet événement par la sortie d'une belle pièce de 2 euros. On peut y admirer une colombe survolant le monde et tenant dans son bec un rameau d'olivier.

Tirage : 1.249.131 pièces.

► ITALIE

Le 700^e anniversaire de la naissance de **Giovanni Boccaccio** (1313-1375, en français Boccace), l'un des plus célèbres écrivains de la Renaissance, constitue le thème de la seconde pièce commémorative italienne du millésime 2013. Son œuvre la plus fameuse, le **Décameron**, compte parmi les ouvrages les plus importants de la littérature mondiale et a d'ailleurs été adaptée au cinéma par Pasolini. Pour réaliser le portrait de Boccace, le graveur Roberto Mauri s'est inspiré d'une fresque peinte par Andrea del Castagno en 1450.

Tirage : 10 millions de pièces.

► PAYS-BAS

Le 20 novembre 1813, le **Prince Willem Frederik d'Orange-Nassau** est intronisé comme souverain, permettant ainsi aux Pays-Bas de devenir un royaume indépendant. Après la défaite de Napoléon à Waterloo en 1815, ce fait se voit confirmé par la fondation du Royaume des Pays-Bas, dont dépendra d'ailleurs notre pays jusqu'en 1830. Après la réunification des Pays-Bas du nord et du sud, le souverain reçoit le titre de Roi des Pays-Bas, titre que son successeur porte encore aujourd'hui. Le dessin de la nouvelle pièce de 2 euros, qui représente un ruban unissant les sept rois et reines de la famille d'Orange-Nassau, symbolise la continuité de la dynastie néerlandaise.

Tirage : 3.500.000 pièces.

PRIX ► POUR L'ENSEMBLE DES TROIS PIÈCES DE MONNAIE : 25,- €

EN VISITE CHEZ NOS VOISINS...

Série de médailles en l'honneur des 200 ans du Royaume des Pays-Bas

En page précédente, nous vous présentions déjà une pièce néerlandaise de 2 euros émise pour les festivités du 200^e anniversaire du Royaume des Pays-Bas. Mais, nos voisins émettent également une série de médailles à cette occasion. Chacune d'entre elles reprend un élégant portrait d'un roi, d'une reine, d'un prince ou d'une princesse de la Maison d'Orange-Nassau.

L'histoire de la fondation du Royaume des Pays-Bas est étroitement liée à la nôtre. Voilà pourquoi nous avons jugé intéressant de proposer un ensemble de dix de ces médailles aux collectionneurs belges.

En effet, de 1815 à 1830, **Guillaume I^{er}**, premier Roi des Pays-Bas était également le souverain de nos contrées. L'unification du royaume hollandais et l'exil de Napoléon après sa défaite à Waterloo sont ancrés dans notre mémoire collective.

En outre, nos souverains Philippe et Mathilde entretiennent des liens étroits avec le couple royal néerlandais. L'une de leurs premières visites officielles s'est d'ailleurs déroulée aux Pays-Bas où ils furent accueillis très chaleureusement, au point d'oublier quelque peu le protocole. Un autre argument - non négligeable ! - pour commander ces médailles est le fait que celles-ci aient été frappées par la Monnaie Royale... de Belgique !

CARACTÉRISTIQUES

Poids:	14 g
Diamètre:	33,20 mm
Métal:	bronze argenté
Prix:	149 € pour les 10 médailles
Graveur:	Elles Kloosterman



◆ BON À SAVOIR ◆

En plus d'une belle médaille à l'effigie du nouveau monarque néerlandais, le roi Willem-Alexander, cette prestigieuse collection comprend aussi des médailles avec les effigies de la reine Béatrix, la reine Juliana et de la reine Wilhelmina.



149 €
POUR LES 10
MÉDAILLES !



LES TOUT PREMIERS EUROS D'ANDORRE...

Cette petite principauté située en haut des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, est étroitement liée à ces deux pays. Bien qu'Andorre soit un état indépendant, il est régi par deux coprinces : le chef de l'état français – le *président Hollande* – et l'*évêque espagnol de l'évêché Seo d'Urgel*. La principauté est donc un phénomène politique unique. De plus, jusqu'à l'introduction de l'euro, les devises des deux pays - le franc français et la peseta - y avaient cours légal.

Lors de l'introduction de l'euro, celui-ci est bien sûr devenu la monnaie de référence de la principauté. Mais, au contraire de Monaco, Saint-Marin et le Vatican, Andorre n'émettait pas ses propres pièces. En octobre 2004, les négociations entre Andorre et l'Union Européenne menèrent à un accord autorisant la principauté à frapper ses propres pièces. C'est le 30 juin 2011 que l'on révéla que l'Union Européenne et Andorre avaient signé un accord stipulant que l'euro serait officiellement introduit pour le 1er juillet 2013. Depuis cette date, Andorre peut frapper ses propres pièces en euro.

Le 16 mai 2013, le gouvernement andorran communiqua le nom des gagnants du concours pour la création des pièces en euro. Les pièces de 1, 2 et 5 centimes sont illustrées d'un chamois (plus précisément le chamois des Pyrénées, ou *Rupicapra pyrenaica*) et d'un vautour (*Gypaetus barbatus*). Le dessin de ces pièces a été réalisé par *Ruben da Silva*.

Deux pays rejoignent la zone euro!

La dernière extension de la zone euro remonte déjà à plusieurs années. Mais, depuis le 1^{er} janvier 2014, deux nouveaux pays sont eux aussi passés à l'euro: la **Lettonie** (un des trois états baltes) et la Principauté d'**Andorre**, mini-état lové dans les Pyrénées, entre la France et l'Espagne.

Nous vous présentons donc ces nouvelles pièces dans ce numéro et vous offrons la possibilité de commander celles de la Lettonie dès à présent. En même temps, nous vous présentons aussi les anciennes pièces lettones qui appartiennent désormais au passé monétaire. **Quant aux euros d'Andorre, ils vous seront probablement proposés ultérieurement.**



Les pièces de 10, 20 et 50 centimes représentaient à l'origine une fresque du Christ de l'église *Sant Marti de la Cortinada* et les tours de l'église de *Santa Coloma*. Ce projet fut refusé par la Commission Européenne sur base du principe de neutralité. Le projet définitif comporte donc uniquement le dessin de l'église. Sur la pièce de 1 euro, on peut admirer une reproduction de la *Casa de la Vall* (Maison des Vallées), siège de la chambre législative d'Andorre. Ce projet est signé *Jordi Puy*. Avant le concours, le gouvernement avait déjà décidé que la pièce de 2 euros serait ornée du blason d'Andorre.

Les pièces andorranes sont frappées en France et en Espagne, à raison d'une quantité initiale de 6.480.000 exemplaires. Comme nous vous le disions plus haut, franc français et peseta avaient cours légal jusqu'à l'introduction de l'euro. Mais, depuis 1977, le service numismatique de la Principauté (*Servei d'emissions*) émet aussi des sets de pièces en diner. Le diner est l'appellation historique d'une unité monétaire en circulation à Andorre.

... ET LES TOUT PREMIERS DE LA LETTONIE !



PRIX UNITAIRE
25€
AUSSI BIEN POUR LE NOUVEAU SET EN EURO QUE POUR LE SET AVEC LES DERNIÈRES PIÈCES NATIONALES



C'est en 2004 que la Lettonie organisa un concours pour la création de la face nationale des futures pièces en euro. Le jury, composé de membres du conseil d'administration de la banque centrale et d'artistes lettons célèbres, retint le projet de *Ilze Kalnina*. Le choix se porta ainsi sur le monument national pour la liberté, une jeune fille du peuple et les armoiries lettones car ces symboles illustraient si bien l'amour des Lettons pour leur pays et pour la liberté.

La pièce de 2 euros devait au départ être illustrée du Monument de la Liberté à Riga. Mais, la Commission Européenne estimait que ce dessin ne se prêtait pas à figurer sur une si petite surface ! La Banque Centrale de Lettonie décida alors que l'illustration de la pièce de 2 euros serait identique à celle de 1 euro.

Voilà pourquoi ces pièces représentent une jeune fille en costume traditionnel, appelée *Milda* en Lettonie. Notez que l'image de cette jeune fille se trouve d'ailleurs en haut du monument de la liberté dont nous parlions précédemment. Ce dessin est une reproduction du portrait réalisé par *Rihards Zarins*, portrait que l'on trouvait sur les pièces de 5 lats émises par la première république lettonne dans les années vingt. Le modèle, *Zelma Braure*, travaillait alors comme correctrice à l'imprimerie nationale.

Les pièces de 10, 20 et 50 centimes sont ornées des armoiries nationales, combinaison de plusieurs éléments, signes de la lutte pour la liberté : un bouclier avec un soleil soutenu par deux lions et surmonté de trois étoiles symbolisant les trois régions historiques. Une version simplifiée de ce blason illustre les pièces de 1, 2 et 5 centimes.



Ce sont au total quelque 400 millions de pièces qui seront frappées par les monnaies d'état du Baden-Württemberg à Karlsruhe et Stuttgart. Les nouvelles pièces en euro remplacent les lats qui étaient en circulation depuis l'indépendance de la Lettonie en 1990.

► Cette pièce de 2 LATI fait partie d'un set composé de pièces nationales en LATS. Ce set vous est proposé au même prix que le nouveau set en euro, soit 25,- €.



UNIQUE EN SON GENRE...

Folklore Belge 7 & 8

Dans le cadre de notre série de médailles consacrées au folklore belge, nous vous présentons cette fois deux thèmes qui appartiennent à la culture populaire, tant sur le plan universel que régional.

LES NUTONS

Aussi loin que remontent de nombreux récits populaires, ils racontent l'histoire de petites créatures qui, selon les pays d'Europe, peuvent prendre une multitude de noms différents : *elfes* en Allemagne et en Scandinavie, *pixies* en Grande-Bretagne, *farfadets* en France ou *kabouters* en Flandre et aux Pays-Bas. Dans les récits populaires de Wallonie, on les appelle lutins, nains rouges ou nutons.

En Wallonie, les nutons sont très serviables et aident les grandes personnes. Mais, quand on les traite de manière désobligeante, ils se révèlent alors être de véritables diabolins! Nul ne sait à quoi ils ressemblent exactement, même si la culture populaire est à peu près d'accord sur leur apparence supposée. Comme nous avons particulièrement apprécié le dessin de l'artiste français *Godo*, nous nous en sommes inspirés pour créer la médaille consacrée aux nutons.



CARACTÉRISTIQUES

- Argent (Ag 925)
- Diamètre : 37 mm
- Poids : 22,85 g
- Tirage limité
- PRIX : **27,65 €*** par médaille



PRIX
PAR MÉDAILLE
27,65 €*
SEULEMENT



LE CHEVAL BAYARD

En raconter toute l'histoire nous emmènerait trop loin. Nous nous arrêterons donc quelques instants sur la version existant à Dendermonde.

Le récit traite du conflit qui oppose Aymon, seigneur de Dendermonde, et Charlemagne. Aymon avait épousé une nièce de l'empereur et avait eu quatre enfants : Renaud, Alard, Richard et Guichard. Faits chevalier, les quatre fils dressent un cheval magique : le Cheval Bayard. Mais, la lutte contre Charlemagne se termine tragiquement par la noyade du fidèle coursier.

Tous les dix ans, Dendermonde fête la légende par un cortège où défile un cheval de bois de près de 5 m de haut porté par des hommes et sur lequel sont juchés quatre frères originaires de la cité. Le Cheval Bayard de Dendermonde compte parmi les chefs-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de l'Humanité de l'Unesco.

DÉJÀ PARUES ET ENCORE DISPONIBLES EN QUANTITÉ LIMITÉE:



1-Manneken Pis • 2-Lange Wapper • 3-Tchantchès • 4-Till l'Espiegle • 5-Carnaval Binche • 6-Bokkenrijders



• MONNAIE-INFO est une édition de la Monnaie Royale de Belgique
Bd. Pachéco 32, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/221.07.11 / Fax : 02/221.07.71 / www.europemint.eu

Éditeur resp. : B. Gillard - Bd. Pachéco 32, 1000 Bruxelles

• Reproduction interdite sans autorisation écrite de l'éditeur responsable.

* tous les prix des monnaies en or et en argent s'entendent sous réserve des fluctuations sur le marché des métaux nobles.